



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 2

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe pour 2022

Document d'action concernant l'« Appui au secteur de l'eau et assainissement à Sao Tomé-et-Principe »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Appui au secteur de l'eau et assainissement à Sao Tomé-et-Principe N° OPSYS : ACT-60909 N° CRIS : NDICI AFRICA/2022/043-692 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui, l'action contribue à la « TEI Gouvernance STP » volet GFP (Gestion Finances Publiques)
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à Sao Tomé-et-Principe
4. Document de programmation	Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) 2021-2027 UE-Sao Tomé-et-Principe.
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	L'action contribue à la mise en œuvre du domaine prioritaire 3 « Développement Humain » du PIM UE-Sao Tomé-et-Principe 2021-2027. L'action contribue également à la mise en œuvre du domaine prioritaire 1 « Gouvernance et Démocratie », en particulier à l'objectif spécifique d'améliorer la gestion des finances publiques.
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine prioritaire 3 - CAD 140 - Secteurs de l'eau et assainissement Domaine prioritaire 1 - CAD 15111, 15114 - Secteur de gestion des finances publiques

7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal: ODD 6 – Eau propre et assainissement</p> <p>Autres ODD importants:</p> <p>1 – Pas de pauvreté</p> <p>3 – Bonne santé et bien être</p> <p>5 – Égalité entre les sexes</p> <p>11 – Villes et communautés durables</p> <p>13 – Lutte contre les changements climatiques</p> <p>16 – Paix, justice et institutions efficaces</p>			
8 a) Code (s) CAD	<p>CAD 140 Secteur de l’eau et assainissement- 75%</p> <p>CAD 15111 Gestion des finances publiques - 15%</p> <p>CAD 15114 Mobilisation des ressources intérieures - 10%</p>			
8 b) Principal canal de distribution	<p>10000 - Institutions secteur public</p> <p>60000 – Institutions secteur privé</p>			
9. Objectifs de dépenses	<p><input type="checkbox"/> Migration</p> <p><input type="checkbox"/> Climat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre</p> <p><input type="checkbox"/> Biodiversité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Education</p>			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif

11. Marqueurs internes et Tags:	Numérisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tags : Connectivité numérique	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	
	Gouvernance numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Entrepreneuriat numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Création d'emplois	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Compétences/compétences numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Connectivité				
Tags : Connectivité numérique	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Energie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Transports	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Santé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Education et recherche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Covid-19	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2022-14.020121-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 6 300 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : 6 300 000 EUR, dont 5 600 000 EUR pour l'appui budgétaire et 600 000 EUR pour les mesures d'appui complémentaire.</p> <p>Cette action est cofinancée en parallèle conjointement par :</p> <p>Etat-membre participant à l'Initiative Team Europe « Gouvernance STP » (volet justice et volet GFP gestion finances publiques):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portugal: 1 000 000 EUR pour le volet GFP de la TEI 			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Appui Budgétaire</p> <p>Gestion directe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui budgétaire - Contrat de performance de réforme sectorielle (CPRS) - Marchés publics 			

1.2 Résumé de l'Action

L'objectif spécifique (résultat) de cette action est de contribuer à améliorer l'accès durable de la population de Sao Tomé-et-Principe à l'eau potable et à l'assainissement sous des conditions environnementales soutenables.

Le programme se décline en deux axes d'intervention, le premier dédié à l'accès à une eau de qualité et un second dédié à l'assainissement. En outre, le dialogue sur les politiques sectorielles permettra de stimuler les investissements publics dans le secteur, en assurant un équilibre entre l'eau et l'assainissement. Il est attendu que le programme ait un impact positif sur les indicateurs de santé publique, en réduisant l'incidence des maladies transmises par l'eau, ainsi que sur l'égalité des sexes, grâce à l'intégration d'une dimension genre.

Tout en intégrant les aspects transversaux liés au genre et à la jeunesse, et en tenant compte du lien existant entre l'eau et l'assainissement et la santé sexuelle et reproductive, le programme contribue à l'objectif spécifique d'améliorer l'accès durable et équitable de la population à l'eau potable et à l'assainissement en répondant de façon durable aux enjeux environnementaux et climatiques.

Les intrants de l'appui budgétaire (espace fiscal, amélioration du suivi et des rapports sur la mise en œuvre de la réforme, renforcement des mécanismes de dialogue et coordination avec les partenaires) permettront de créer l'environnement propice à la mise en œuvre des politiques publiques. La modalité de mise en œuvre assurera un niveau d'appropriation élevé, à travers l'utilisation des systèmes nationaux pour la gestion des fonds d'appui budgétaire et en recherchant l'alignement avec les systèmes de suivi envisagés par les autorités.

En outre, le programme permettra de contribuer à améliorer la gouvernance et la redevabilité des institutions publiques, notamment grâce à un appui à la mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques. Par ailleurs, cette composante de l'action s'inscrit dans les contributions à la TEI dans le secteur de la gouvernance (comprenant un volet justice et un volet finances publiques) qui est actuellement en cours de formulation. Cela contribuera de manière indirecte à une amélioration du climat des affaires, en favorisant la possibilité d'attirer des investissements privés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, aussi bien que dans d'autres secteurs économiques.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Sao Tomé-et-Principe (STP) est un petit État insulaire à revenu intermédiaire tranche inférieure situé dans le golfe de Guinée. En 1990, la démocratie multipartite a été mise en place, avec un régime semi-présidentiel. Bien qu'il s'agisse d'une démocratie fragile, au cours des dernières décennies STP est parvenu à opérer des changements de gouvernement pacifiques et démocratiques. Le 2 octobre 2021 a eu lieu la cérémonie officielle d'investiture du nouveau Président de la République, M. Carlos Vila Nova, membre du parti ADI actuellement dans l'opposition. Les prochaines élections locales, régionales et législatives sont prévues en septembre 2022.

L'économie de STP est caractérisée par une vulnérabilité aux chocs externes, un faible niveau de diversification, une intégration insuffisante aux marchés internationaux et une grande dépendance envers les importations. Au niveau structurel, parmi les défis majeurs qui empêchent le pays d'atteindre une croissance économique verte, inclusive et durable demeurent un climat des affaires peu propice et des faiblesses institutionnelles. L'intégration dans le marché régional est quasiment inexistante et l'économie, en grande partie informelle, repose presque exclusivement sur l'agriculture et les services. En conséquence, STP est extrêmement vulnérable aux chocs exogènes et son budget d'investissement dépend à plus de 80% de l'aide extérieure. La croissance démographique, la forte densité de population et les effets du changement climatique exercent une pression croissante sur l'environnement fragile. La troisième communication nationale à la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique¹ prévoit une variabilité saisonnière accrue des bassins d'eau dans les prochaines années, tout en tenant compte des incertitudes de ces projections liées à l'indisponibilité de données hydrométéorologiques fiables. La montée du niveau de la mer, les risques d'inondations et l'érosion maritime peuvent affecter les activités côtières et l'infrastructure.

¹ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Sao%20Tome%20and%20Principe_NC%20Final_EN_v11.pdf

Les principaux défis à relever en termes de développement durable sont les suivants: i) **pauvreté, sécurité alimentaire, accès aux services de base** (pas de pauvreté, faim zéro, ODD 1 et 2); ii) **gouvernance** (paix, justice et institutions efficaces, ODD 16); iii) des **infrastructures faibles, des exportations peu diversifiées** (travail décent et croissance économique, ODD 8); iv) exposition et vulnérabilité au **changement climatique** (lutte contre le changement climatique, ODD 13).

À travers sa nouvelle programmation, l'UE vise à développer un partenariat politique et économique renforcé avec STP, conformément à ses priorités stratégiques pour l'action extérieure, et en particulier pour le secteur de l'eau telles que définies dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 19 novembre 2021². L'UE et ses États membres, notamment le Portugal, sont les principaux partenaires commerciaux de STP. Le pays dispose d'une position stratégique qui peut en faire une plateforme vers les marchés émergents voisins du continent africain. Il est donc dans l'intérêt de l'UE de soutenir la bonne gouvernance et la stabilité institutionnelle tout en stimulant la croissance économique et la création d'emplois durables via la promotion d'une économie et d'une transition vertes, en particulier pour les jeunes et les femmes dans des secteurs tels que l'agriculture et les services, y compris le tourisme.

Le Programme indicatif multi-annuel (PIM UE-STP 2021-2027) identifie les intérêts stratégiques et les priorités de l'UE dans le pays, concernant notamment la protection de l'environnement, le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion de droits de l'homme, la diversification économique et le développement du secteur privé, la consolidation de l'intégration régionale et le renforcement des relations commerciales avec le secteur privé européen.

En considération des éléments mentionnés ci-dessus, trois domaines prioritaires d'intervention de l'UE ont été retenus pour la prochaine période de programmation: i) Gouvernance et démocratie ; ii) Transition verte; iii) Développement humain.

L'Action contribue au domaine prioritaire 3 du PIM (Développement Humain), visant à améliorer l'accès durable et équitable de la population à l'eau potable et à l'assainissement sous des conditions environnementales soutenables.

L'action contribue également au domaine prioritaire 1 (Gouvernance et démocratie) et à une **Team Europe Initiative (TEI)**, en cours de formulation, dans le secteur de la **gouvernance** avec la contribution du Portugal (seul EM avec un programme de coopération bilatérale avec STP). La TEI gouvernance est composée d'un volet justice et d'un volet gestion des finances publiques, avec la digitalisation comme priorité transversale. Cette action contribue au volet gestion des finances publiques, en promouvant la digitalisation de la gouvernance comme priorité transversale.

Par ailleurs, cette action contribue à consolider la présence de l'UE en tant que partenaire principal de STP dans le domaine de l'eau et l'assainissement, en donnant une suite nécessaire au programme d'appui budgétaire actuellement en cours dans le même secteur. Le programme en cours a contribué de manière importante à améliorer certains indicateurs d'accès à l'eau et à l'assainissement, à stimuler la rationalisation institutionnelle du secteur et à améliorer la gouvernance du secteur de la GFP (voir section 2.2 et autres pour plus de détails). Le nouveau programme contribuera à la consolidation de ces résultats. Il renforcera aussi certains aspects qui demandent des efforts ultérieurs de la part des autorités, tels qu'une meilleure prise en compte du secteur de l'assainissement au niveau des investissements publics, le renforcement des institutions de contrôle du budget et la mise en œuvre du programme de réforme de la GFP qui a été développé dans le cadre du programme d'appui budgétaire en cours.

2.2 Analyse des problèmes

Le programme vise à améliorer l'accès durable et équitable de la population de STP à l'eau potable et à l'assainissement sous des conditions environnementales soutenables, en appuyant la mise en œuvre des politiques publiques de STP pour atteindre un niveau plus élevé de développement humain.

² <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14108-2021-INIT/fr/pdf>

En 2020 l'Institut national de statistique a publié les résultats de l'enquête sur le budget des ménages 2017 et l'enquête Multiple Indicator Cluster Survey 2019 (MICS6-STP). Ces rapports fournissent une base d'information actualisée permettant d'avoir des statistiques fiables concernant l'eau et l'assainissement.

Les statistiques du MICS6-STP (réalisé avec financement de l'UE, co-financement de l'UNICEF et appui technique du FNUAP) sont compilées selon une méthodologie qui permet de comparer au niveau international les résultats atteints par STP. En outre, ces statistiques peuvent être comparées avec l'enquête MICS réalisée en 2014, en donnant une vision sur la trajectoire des résultats atteints par la mise en œuvre des politiques publiques dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

En particulier, il est important de souligner les tendances suivantes entre 2014 et 2019 :

- Le pourcentage de la population ayant accès à des sources d'approvisionnement en eau potable améliorées a augmenté (de 93,9% à 97,5%) ;
- Le pourcentage de femmes qui au sein des ménages sont en charge de l'approvisionnement en eau a diminué (de 69,3% à 49,8%), avec un rééquilibrage de la répartition de cette tâche entre hommes et femmes;
- Le pourcentage de ménages qui n'utilisent aucune méthode de traitement de l'eau a diminué (de 93% à 91,7%) ;
- Le pourcentage de la population utilisant des installations sanitaires améliorées a augmenté (de 47,4% à 50,1%);
- La défécation en plein air reste une pratique largement diffusée, même si on peut noter une tendance à la baisse (de 48,4% à 45,5%).

En général, toutes ces dimensions montrent une meilleure performance en milieu urbain comparé avec le milieu rural. Néanmoins, la défécation en plein air est une exception à cette tendance, étant donné que cette pratique est plus diffusée en milieu urbain, contrairement à ce qu'on pourrait attendre.

L'accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement améliorées reste donc un défi important pour le développement humain de STP. En outre, il convient de noter qu'en décembre 2021, STP a été frappé par des pluies torrentielles et des inondations, l'événement climatique le plus extrême des trois dernières décennies. Cela a causé d'importantes souffrances allant de la perte de vies humaines aux dommages matériels. Les inondations ont rendu toute la zone de la capitale impraticable. En outre, les crues soudaines ont détruit plusieurs maisons et le centre de traitement de l'eau dans la ville de Neves, et ont causé des dommages considérables dans d'autres secteurs, notamment l'agriculture. Il convient aussi de noter que récemment les autorités nationales ont diffusé des statistiques qui montrent une augmentation assez préoccupante des infections de dengue, mettant encore plus l'accent sur l'urgence d'améliorer les conditions d'assainissement environnementale, en particulier en ce qui concerne le besoin d'un réseau d'évacuation des eaux.

Le manque de ressources financières et les ressources humaines limitées restent le problème majeur. La participation progressive du secteur privé et la mobilisation d'autres ressources financières, notamment à partir de la mise en œuvre du Fonds Eau prévu dans la loi-cadre n° 07/2018, devrait aider à mitiger graduellement cette situation.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

L'action bénéficiera toute la population de Sao Tomé-et-Principe, en contribuant à améliorer les conditions d'accès à l'assainissement et à l'eau potable et à augmenter la redevabilité des institutions publiques, à travers l'amélioration de la GFP et de la transparence budgétaire. Les secteurs plus vulnérables de la population sont spécifiquement ciblés par cette action, par l'extension du réseau d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable qui contribuera aux efforts d'éradication de la pauvreté et de développement humain de STP. Les organisations de la société civile auront également un rôle de supervision de la mise en œuvre des politiques publiques, et pourront bénéficier d'une meilleure transparence et redevabilité résultant de la mise en œuvre du programme d'appui budgétaire.

Pour faciliter la compréhension du cadre institutionnel, il convient de traiter de manière séparée les parties prenantes au niveau du secteur de l'eau et assainissement et au niveau de la GFP.

Parties prenantes pour l'appui sectoriel eau et assainissement :

- Ministère des Infrastructures et Ressources naturelles – MIRN ;
- Secrétariat d'État pour les travaux publics – SEOP ;
- Direction générale des Ressources naturelles et Énergie – DGRNE ;
- Direction générale de l'Environnement – DGA ;
- Autorité générale de Régulation – AGER ;
- Entreprise publique d'eau et électricité – EMAE ;
- Région autonome de l'Île de Principe – RAP ;
- Municipalités locales.

Il faut noter que le cadre institutionnel du secteur de l'eau et assainissement est fragmenté et présente un partage des compétences entre les deux sous-secteurs qui empêche l'élaboration de politiques publiques conjointes et intégrées, qui puissent tenir compte des interrelations entre la gestion, la production et la distribution de l'eau d'une part et de l'assainissement de l'autre. Comme résultat de cette fragmentation, le sous-secteur de l'assainissement ne reçoit pas les investissements (publics et des partenaires externes) nécessaires pour garantir un accès équitable à des installations sanitaires de qualité dans les établissements publics (notamment écoles publics, centres de santé, etc.). La Stratégie Participative 2040 pour le secteur de l'eau et l'assainissement identifie cette fragmentation, et les autorités sont en train de mettre en place des actions de révision du cadre légal et institutionnel.

Parties prenantes en ce qui concerne la GFP :

- Ministère du Plan, des Finances et de l'Économie bleue – MPFEA
- Cour des Comptes – CDC
- Cabinet d'appui aux réformes des finances publiques – GARFIP
- Directions du MPFEA et Directions générales administratives et financières (DGF) des divers ministères et institutions étatiques ;
- Assemblée nationale ;
- Région autonome de l'Île de Principe – RAP ;
- Municipalités locales.

Le cadre institutionnel du secteur de la Gestion des Finances Publiques est assez défini, et en ligne avec les pratiques internationalement diffusées. La fonction d'audit externe est assurée par la Cour des comptes, et l'Assemblée nationale a le rôle de supervision de toutes les phases du cycle budgétaire.

2.3 Autres domaines d'évaluation

2.3.1 Condition préalable aux valeurs fondamentales

N/A.

2.3.2 Politique publique

La première version de la Stratégie participative pour l'eau et l'assainissement a été approuvée en 2012, avec un horizon temporel allant jusqu'à 2030. En fin 2019 le Gouvernement a lancé l'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie, qui a servi de base pour sa mise à jour. Il faut noter qu'en principe ce processus de mise à jour devrait avoir lieu tous les cinq ans, selon ce qui est prescrit dans le document de base.

Le processus d'évaluation et de mise à jour a pris du retard, et s'est seulement achevé **en novembre 2021**, avec l'approbation au niveau du Ministère des Infrastructures et Ressources Naturelles (MIRN) de la **Stratégie nationale participative pour l'eau et l'assainissement 2040 (EPAS 2040) révisée avec une dimension genre**, qui est la politique sectorielle appuyée par le CPRS.

La Stratégie Participative 2040 est structurée en 5 piliers :

1. Politiques, lois, règlements et institutions ;
2. Gestion intégrée des ressources en eau ;
3. Infrastructures d'eau et assainissement ;
4. Genre, vulnérabilité et inclusion sociale ;
5. Renforcement des capacités et sensibilisation.

L'approbation de cette stratégie apporte des changements relevant au cadre de la politique sectorielle, notamment en ce qui concerne l'inclusion d'une dimension genre et l'intégration d'une façon plus déterminante de l'assainissement.

En ce qui concerne la dimension genre, elle est mentionnée comme un des piliers de la Stratégie, mais elle est également intégrée d'une façon transversale dans les autres piliers³. Il faut néanmoins remarquer que les indicateurs de suivi pour la réalisation de l'axe genre de la stratégie sont limités au niveau de représentation des femmes au sein des départements et institutions publiques en charge du secteur, ou dans les organisations communautaires de base. Il sera nécessaire d'introduire d'une manière plus déterminante la dimension de genre par le biais de l'identification d'autres indicateurs, en gardant à l'esprit la transversalité de cette dimension.

L'intégration de l'assainissement est évidente en ce qui concerne les infrastructures et le lien établi de manière explicite entre l'amélioration des installations d'assainissement et de la qualité de l'eau et la réduction des maladies d'origine hydrique.

La stratégie est complétée par un plan d'action et un budget, qui identifient des indicateurs de suivi et des lignes de base. Ces instruments devraient néanmoins être considérablement améliorés pour servir comme outil de mise en œuvre et suivi de l'EPAS 2040. En ce qui concerne le plan d'action, on remarque une confusion entre actions et objectifs, et le budget n'est pas encore complet. La stratégie est cohérente avec les engagements internationaux de STP, et fait référence aux Objectifs de Développement Durable (ODD) établis dans l'Agenda 2030.

Le modèle institutionnel de gouvernance et de coordination des politiques de l'eau et de l'assainissement reste à structurer malgré les progrès déjà réalisés, surtout dans le domaine législatif. La mise en place progressive du cadre institutionnel du secteur en ligne avec les dispositions de la loi des ressources hydriques, y compris l'établissement du Conseil national de l'eau, fait partie des conditions générales du CPRS Eau et Assainissement.

Les sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement ont des structures de gouvernance distinctes, bien que tous les deux soient sous la responsabilité du MORN. D'un point de vue administratif, chacun des sous-secteurs est organisé dans une direction générale (DGRNE pour l'eau et DGA pour l'assainissement), mais en ce qui concerne la prestation de services, il y a une différence significative : la distribution d'eau est fournie par l'EMAE, tandis que les services d'assainissement relèvent de la DGA. Cette situation génère deux dynamiques d'investissement différentes: alors que l'EMAE, en tant qu'entreprise publique, prend des initiatives d'investissement dans la production et la distribution d'eau, la DGA, en tant que direction générale, a une capacité d'initiative et de financement limitée.

Les organes de coordination, de gestion et de conseil prévus par la loi portant sur les ressources en eau (Conseil national de l'eau, CNA, et l'Institut national de l'eau, INA), ne sont pas encore installés. Le gouvernement a donné la priorité à la réglementation de la loi avant de procéder à son installation, par exemple à travers l'approbation du décret 17/2020, qui a approuvé le statut organique de l'INA. En ce qui concerne l'INA, le budget de 2021 a prévu une dotation financière pour l'INA d'environ un million d'euros, mais la structure des rapports d'exécution des dépenses publiés à la date de rédaction de cette note ne permet pas de vérifier si ces dépenses ont été effectuées.

La tentative de créer une autorité autonome pour la gestion de l'eau (avec la création du Conseil national de l'eau et de l'entité de gestion de l'eau) se heurte à des difficultés pratiques de mise en œuvre, en grande partie à cause de la difficulté d'établir un modèle de gestion de l'eau, financièrement durable. La création du CNA implique une révision

³ Par exemple dans le pilier 2, qui identifie la promotion de l'égalité de genre comme un des objectifs des activités de gestion des ressources hydriques.

du mandat de l'actuelle Direction générale des ressources naturelles et énergie (DGRNE), laquelle devrait conserver les fonctions de préparation et de suivi de la politique de l'eau, tandis que la nouvelle entité devrait avoir des fonctions exécutives. À noter que ces changements institutionnels ne concernent que le secteur de l'eau, laissant la gestion de l'assainissement inchangé au sein de la structure actuelle.

Depuis janvier de 2021 la DGA est appuyé par une AT financée par l'UE dans le cadre des mesures d'appui complémentaire du CPRS, avec l'objectif de mettre à jour la stratégie du secteur de l'assainissement. Il est attendu que la stratégie soit approuvée en mai 2022.

En outre, l'EPAS 2040 contribue aux contributions déterminées au niveau national auxquelles STP s'est engagé, notamment en ce qui concerne la rehabilitation et extension du réseau de distribution d'eau potable.

En conclusion, la politique est suffisamment pertinente et crédible pour considérer que les objectifs du contrat d'appui budgétaire puissent être atteints. Par conséquent, la Commission peut soutenir cette politique dans le cadre du contrat d'appui budgétaire proposé.

2.3.3 Politique macroéconomique

Relations avec le FMI

En octobre 2019, le FMI a approuvé un nouvel accord de 40 mois au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant total de 18 200 000 USD afin de soutenir le programme des réformes économiques des autorités, visant à rétablir la stabilité macroéconomique, ramener la dette sur une trajectoire de viabilité et libérer le potentiel de croissance. Lors de la première revue du programme (juillet 2020), le FMI a approuvé une augmentation du programme pour un montant de 2 080 000 USD.

En mars 2022 le FMI a complété la 4^e revue du programme, et a approuvé un décaissement de 2,70 millions USD. Le FMI a donc décaissé un total de 15 150 000 USD dans le cadre du FEC. La 5^e revue du programme aura lieu entre fin mai et début juin 2022.

Le FMI a nommé un représentant résident pour STP, qui devrait être affecté au pays en fin mai. Le FMI n'avait pas de représentant résident à STP depuis 2006 mais participait déjà (en virtuel) aux réunions de coordination des bailleurs de fonds dans le secteur de la GFP promues par le GARFIP. Cette nouvelle affectation permettra une meilleure coordination entre l'UE et le FMI, en ce qui concerne le dialogue sur les politiques sectorielles macroéconomiques et de GFP, mais aussi au niveau de Dialogue Politique entre l'UE et STP.

Politique macro-économique

En 2020 le PIB réel a progressé à un taux de 3,0%, une croissance soutenue principalement par les dépenses publiques financées par des ressources extérieures, qui ont permis au pays de mitiger l'impact de la pandémie de COVID-19. Les projets d'investissements publics financés par des ressources extérieures ont contribué fortement à la croissance du secteur du bâtiment (+5,8%, alors que en 2019 le secteur avait enregistré une croissance de 0,6%), avec la construction d'infrastructures d'éducation et santé. Les estimations pour 2021 montrent une tendance à la baisse du rythme de croissance du PIB (+1,8%), avec une reprise en 2022 (+2,3%). Ce ralentissement de la croissance économique s'explique aussi par l'impact des inondations qui ont frappé le nord du pays en fin décembre 2021, avec un fort impact sur l'agriculture (y compris sur les filières d'exportation, tels que le cacao), et qui ont abimé des infrastructures et aggravé les chroniques problèmes d'électricité du pays.

L'inflation (IPC) est estimée à 9,5% pour 2021, tandis que en 2022 les estimations montrent une augmentation prononcée de l'inflation (12,1%). L'évolution des prix du côté de l'offre internationale (prix du pétrole et activation des mécanismes d'ajustements des prix domestiques du carburant, et augmentation des produits alimentaires importés en raison du conflit en Ukraine) est le principal élément qui pourra déterminer cette augmentation du taux d'inflation en 2022. L'engagement de maintenir l'ancrage monétaire à l'euro contribue à la stabilisation de l'inflation, une tendance qui s'est consolidée depuis l'introduction de l'accord de coopération monétaire en 2010.

La politique budgétaire est restée prudente, et en 2022 le solde budgétaire primaire est projeté à -2,8% du PIB, une amélioration par rapport à l'estimation de -3,3% pour 2021. Néanmoins, des mesures d'assainissement budgétaire plus solides sont nécessaires pour maintenir la crédibilité des engagements des autorités envers la consolidation fiscale à moyen terme, notamment en ce qui concerne (i) le renforcement de la mobilisation des ressources financières nationales, avec la définitive introduction de la TVA au taux de 15% à partir de septembre 2022, (ii) les risques fiscaux posés par les entreprises publiques dans le secteur de l'énergie (EMAE et ENCO), (iii) continuer la mise en œuvre de la réforme des finances publiques dans la composante d'amélioration de la gestion du système d'administration fiscale.

Du côté extérieur, en 2022 la balance des paiements devrait enregistrer un déficit de 7,1 millions de USD (1,3% du PIB), qui sera financé principalement à travers le FMI. Le déficit de la balance commerciale montre une tendance à la hausse depuis 2019, et en 2022 il devrait augmenter en environ 21% par rapport à 2021. Cela s'explique principalement par l'augmentation du prix des importations et par l'effet négatif des inondations de décembre 2021 sur les exportations du secteur agricole. Le déficit du compte courant devrait diminuer grâce à la reprise du tourisme.

Les réserves internationales brutes devraient augmenter légèrement par rapport à 2021, et atteindre la mesure de l'adéquation des réserves du FMI (3,8 mois). Les engagements de politique monétaire et budgétaire à moyen terme dans le cadre du FEC devraient permettre que les réserves se stabilisent à ce niveau.

En ce qui concerne la politique monétaire, selon la Banque centrale l'ancrage monétaire a été l'élément principal pour atteindre l'objectif de la stabilité des prix. L'émission de certificats de dépôts a permis de limiter l'excès de liquidité.

Le pays reste en situation de surendettement (95,6% du PIB en 2021), surtout en raison d'arriérés extérieurs liés à la dette accumulée par ENCO (Entreprise nationale des carburants) envers SONANGOL, l'entreprise angolaise qui fournit la plupart du pétrole consommé par le pays. La dette extérieure totale est de 46% du PIB. Les autres créanciers principaux du pays sont le Brésil et la Guinée Equatoriale. STP est en discussion pour des accords de restructuration de la dette avec ces trois pays, et des accords devraient être signés prochainement, les négociations avec le Brésil étant particulièrement avancées.

Selon la dernière analyse de viabilité de la dette (DSA), le FMI juge que STP a la capacité de repayer les arriérés dans le moyen terme, car ils seraient déterminés principalement par une mauvaise gestion de la dette. En outre, le DSA estime que la dette reste soutenable. Parmi les mesures que STP devraient adopter, le DSA mentionne (i) continuer les efforts de consolidation fiscale, (ii) mettre en œuvre des politiques de réforme de l'EMAE et du secteur de l'énergie en général, (iii) et emprunter à l'extérieur seulement à des taux concessionnels.

Tableau des indicateurs macroéconomiques clés

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB (% croissance en termes réels)	2,2	3,0	1,8	2,3	2,8	3,5
PIB par habitant (variation en %)	1,0	-8,64	0,69	3,15	1,95	2,30
Taux inflation (end of period)	7,7	9,4	9,5	12,1	5,0	5,0
Taux inflation (average)	7,7	9,8	8,1	12,1	8,7	5,2
Taux de chômage (si disponible)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Recettes totales et dons (% PIB)	22,0	26,0	22,5	28,4	24,5	25,8
Recettes totales (hors dons)	15,6	15,6	14,7	15,5	16,2	17,6
- Recettes fiscales	12,3	13,1	12,3	12,9	13,7	14,9
- <i>Impôts consommation</i>	1,6	2,1	2,2	2,6	3,4	4,6
- <i>Douanes et droits à l'importation</i>	5,0	5,6	4,9	5,3	5,3	5,3
- <i>Autres taxes</i>	5,7	5,4	5,1	5,0	5,0	5,1
- Recettes non-fiscales	3,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,7
- <i>Recettes pétrolières (% PIB)</i>	0,7	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1
Dépenses totales (% PIB)	22,1	23,1	24,7	29,8	25,9	25,7
- <i>dépenses primaires</i>	16,6	18,4	17,3	19,1	17,5	17,4
- <i>intérêts sur la dette</i>	0,7	0,3	0,2	0,5	0,5	0,5

- dépenses d'investissement	4,8	3,2	6,7	11,0	8,2	8,1
Solde budgétaire (% PIB)	-0,1	2,9	-2,2	-1,4	-1,4	0,1
Dette brut (% PIB)	99,9	87,1	95,6	94,0	91,3	86,6
Dette extérieure (% PIB)	27,2	25,7	24,5	25,3	24,5	23,5
Exportations (variation en %)	-11.88	-1.42	26.62	14.20	24.88	-1.59
Balance courante de la balance des paiements (% PIB) Including Off Transfers	-12,1	-10,3	-9,6	-9,8	-7,5	-6,7
Balance courante de la balance des paiements (% PIB) Excluding Off Transfers	-18,5	-20,7	-17,4	-22,8	-15,7	-14,8
Niveau des réserves (mois d'importations)	2,9	4,5	3,5	3,8	3,8	3,8

En conclusion, les autorités mènent une politique macroéconomique axée sur la stabilité et le respect du critère d'éligibilité.

2.3.4 Gestion des finances publiques

La stratégie de réforme de la GFP est la ERGFP 2020-2023, actuellement en vigueur et accompagnée par un plan d'action pour sa mise en œuvre (PARFIP II).

Le PARFIP II est budgétisé et dispose d'un calendrier indicatif de mise en œuvre des actions. Le PARFIP II est structuré en 8 Programmes Opérationnels, qui dans leur structure reprennent assez fidèlement la composition par piliers de l'évaluation PEFA.

Les actions identifiées dans le PARFIP II permettent d'adresser les faiblesses identifiées par le PEFA 2019. Chacun des 8 programmes opérationnels identifie clairement les objectifs spécifiques de la réforme (voir section 4.3). Ceux-ci sont insérés dans un cadre logique qui présentent 4 objectifs de moyen-terme (outcome de la réforme), notamment :

1. Discipline fiscale renforcée ;
2. Allocation des ressources conforme aux objectifs des politiques publiques ;
3. Efficience opérationnelle dans la fourniture de services publics ;
4. Transparence et contrôle budgétaire améliorés.

Ces 4 objectifs correspondent aux trois objectifs classiques de la gestion des finances publiques, dans son approche « moderne » (Discipline budgétaire globale, allocation stratégique et efficience des services publics). La stratégie identifie correctement la contribution qui est attendue de son implémentation aux objectifs stratégiques des politiques nationales de développement.

En février 2021, avec l'appui du secrétariat PEFA et en coordination avec la Délégation de l'Union européenne, les fonctionnaires du Ministère des Finances ont bénéficié d'une formation sur la méthodologie du Volume IV du manuel PEFA, afin d'améliorer la séquence et la cohérence du plan d'action vis-à-vis les objectifs de la réforme. La séquence identifiée des actions de réforme permet d'établir les fonctions essentielles d'un système de GFP, en mettant l'accent sur la discipline budgétaire.

La mise en œuvre de la réforme est monitorée régulièrement par le GARFIP (cabinet en charge de la coordination de la réforme de la GFP), qui produit des rapports trimestriels et annuels de mise en œuvre de la réforme. Dans cet exercice de suivi, le GARFIP coordonne les inputs reçus par les départements du Ministère des Finances et les autres parties prenantes (par exemple la Cour des comptes, dans le domaine de l'audit externe). Les actions de suivi de la mise en œuvre de la réforme sont exécutées à travers un Manuel d'Implémentation, élaboré en 2021.

Le Gouvernement a montré un niveau d'engagement satisfaisant avec les objectifs de la réforme, et a participé activement aux initiatives de coordination des bailleurs de fonds (2 réunions présidées par le Ministre des Finances, avec le GARFIP qui a assumé le rôle de secrétariat). Néanmoins, il convient de noter un risque concret concernant la dimension d'audit externe, associé avec l'Indépendance de la Cour des comptes, qui n'a pas encore été adressé de manière satisfaisante à la date de rédaction de ce rapport. En effet, la Cour des comptes continue à dépendre

largement du Gouvernement en ce qui concerne la dotation budgétaire et les ressources financières effectivement transférée par la trésorerie en cours d'exercice (criticité déjà identifiée par le pilier 7 de l'évaluation PEFA 2019).

Depuis le dernier rapport sur la GFP et la transparence, des progrès importants ont été faits en ce qui concerne la mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre de la réforme, notamment en ce qui concerne (i) l'institutionnalisation et l'opérationnalisation du GARFIP, (ii) l'établissement des conditions opérationnelles et matérielles du GARFIP, (iii) l'amélioration du cadre juridique de la réforme, (iv) la hiérarchisation des activités, (v) la réalisation d'actions de renforcement des capacités.

La faiblesse au niveau des capacités des institutions impliquées dans la mise en œuvre de la réforme continue à représenter un des points de blocage. La stratégie de réforme reconnaît cette faiblesse, et intègre des actions de renforcement des capacités dans tous les programmes opérationnels de manière transversale. Ces actions de renforcement des capacités sont en général associées à l'introduction de nouvelles procédures et/ou de nouveaux outils de travail.

Les aspects de genre sont également pris en compte dans la réforme. La budgétisation sensible au genre a été introduite dans le secteur de l'eau et l'assainissement dans le budget de 2021 et 2022.

En général, les domaines dans lequel les progrès ont été plus prononcés sont les projections macroéconomiques, l'élaboration et opérationnalisation du scénario fiscal à moyen terme, le renforcement de la trésorerie.

Les mécanismes de gouvernance et de contrôle des entreprises publiques et des entités extra-budgétaires restent très faibles, et dans ce domaine la mise en œuvre des actions prévues dans la stratégie de réforme est très en retard. Les actions d'amélioration des mécanismes de gestion des investissements publics (développement d'un système informatique de gestion etc.) sont également en retard par rapport au calendrier du plan d'action.

Le rapport annuel de mise en œuvre de la réforme mentionne les principales réalisations suivantes :

- Le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global et le CDMT sectoriel 2021 - 2023 ont été élaborés, et une proposition de loi pour institutionnaliser l'élaboration du CDMT dans la phase de préparation du budget est en attente d'approbation par le ministre des Finances ;
- L'Unité macro-fiscale (UMF) est opérationnelle. En juin 2020 l'UMF a produit un manuel pour l'élaboration de projections macro-fiscales, et en septembre 2021 a élaboré un rapport de prévisions macroéconomiques pour 2021-2023. Les deux documents sont publiés sur le site web du ministère des Finances ;
- Un système digital de transmission des factures à la Direction des impôts est opérationnel ;
- Un plan annuel d'endettement public a été élaboré et annexé au budget de l'état de 2021 ;
- Les mécanismes de contrôle et gestion des flux de trésorerie ont été opérationnalisés, mais pour le moment ils n'incluent pas les entités extrabudgétaires.

Le tableau de suivi de la réforme (voir rapport GFP et transparence en annexe) reprend plus en détail les actions réalisées.

Mobilisation des ressources financières nationales :

La littérature récente dans montre que pour garantir une croissance économique stable et persistante dans le temps, les recettes fiscales devraient atteindre au moins 15% du PIB. Le tableau ci-dessous montre que Sao Tomé-et-Principe reste loin de cette ligne de base. Entre 2018 et 2022 les dons devraient représenter en moyen 10% du PIB par an. La capacité de mobiliser des ressources financières nationales est donc assez limitée, et constitue une faiblesse importante du système de gestion des finances publiques et un obstacle à la mise en œuvre des politiques publiques, qui ont souvent des difficultés à être adéquatement financées.

Indicateur (% du PIB)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Actual	Actual	Est	Proj.	Proj.

Recettes totales (hors dons)	15,6	15,6	14,7	15,5	16,2	17,6
- Recettes fiscales	12,3	13,1	12,3	12,9	13,7	14,9
- Impôts consommation	1,6	2,1	2,2	2,6	3,4	4,6
- Douanes et droits à l'importation	5,0	5,6	4,9	5,3	5,3	5,3
- Autres taxes	5,7	5,4	5,1	5,0	5,0	5,1
- Recettes non-fiscales	3,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,7
- Recettes pétrolières (% PIB)	0,7	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1

Cette faiblesse est reconnue par la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques, qui dans le programme opérationnel 2 a pour objectif spécifique celui de « Améliorer le processus de gestion et mobilisation des recettes ». Des actions ont été réalisées pour essayer d'augmenter le niveau de recettes fiscales, par exemple à travers la digitalisation du système de transmission des factures à la Direction des Impôts. La Direction des Impôts a également validé le système informatique de gestion de la TVA, et un arrêté ministériel a été approuvé afin que la Direction des Douanes et la Direction des Impôts s'engagent à faire respecter l'applicabilité de la TVA aux points d'entrée des biens importés.

Cependant, les progrès dans la mise en œuvre de ce programme ont été relativement faibles, ce qui reflète une résistance typique au niveau politique quand il s'agit d'intervenir sur le régime fiscal. Cette résistance a été encore plus évidente dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a eu un impact négatif sur tous les secteurs économiques, y compris sur les secteurs dans lesquels le niveau de formalisation de l'économie est plus élevé (comme par exemple le secteur du tourisme) et qui contribuent de manière plus importante aux recettes du pays. L'impact fortement négatif de la pandémie sur les revenus des ménages a été l'élément déterminant pour reporter l'introduction et l'opérationnalisation de la TVA à 15%, qui est maintenant prévu pour septembre 2022 (révision de la « structural benchmark » dans le cadre du programme du FMI, introduite suite à la 4^e revue du programme).

En conclusion, la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques est suffisamment pertinente et crédible, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes nationales, et le critère d'éligibilité est rempli.

2.3.5 Transparence et contrôle du budget

En général, les principaux documents budgétaires sont produits et rendus publics, mais certains retards persistent par rapport aux dates légales. À cet égard, il est important de distinguer trois groupes de documentation budgétaire :

- Le premier groupe de documents est approuvé et publié, généralement dans les délais légaux, ou avec des retards non significatifs, sous une forme accessible au public. Il s'agit notamment des projets de lois des finances et des lois des finances approuvées ;
- Le deuxième groupe est publié en dehors des délais légaux, mais dans un délai raisonnable. Il s'agit des rapports d'exécution budgétaire, en cours d'exercice et en fin d'exercice. Les rapports d'exécution trimestriels sont publiés sur le site du ministère des finances et contiennent des informations agrégées sur l'exécution budgétaire. Cependant, ils ne contiennent pas d'informations sur les institutions jouissant d'une autonomie administrative et financière ;
- Le troisième groupe de documents est approuvé et publié avec beaucoup de retard. Il s'agit de la remise des comptes de l'État (Conta Geral do Estado - CGE) à la Cour des comptes (Tribunal de Contas) par l'exécutif, et de la soumission du rapport d'audit de la Cour des comptes à l'Assemblée nationale se fait également avec retard. De plus, CGE n'est pas conforme aux normes internationales IPSAS, bien qu'il respecte les normes comptables nationales. Ces faiblesses persistent depuis le dernier rapport sur la transparence budgétaire, datant de mai 2020.

Les points mentionnés ci-dessus sont repris et analysés plus en détail dans le rapport d'évaluation sur la gestion des finances publiques et la transparence.

Les dates légales de soumission du CGE par le gouvernement et le rapport d'audit de la Cour des comptes sont les 30 avril et 31 juillet de l'exercice budgétaire suivant (comme indiqué dans la loi organique de finances, SAFE). Ces dates sont assez irréalistes dans les conditions actuelles, car le système d'information budgétaire ne fournit pas

toutes les informations sur l'exécution du budget en temps opportun, en particulier les informations sur les projets financés sur l'extérieur. Les comptes 2017 ont été livrés à la Cour des comptes en décembre 2019. L'Assemblée Nationale a reçu le rapport final d'audit des comptes de 2017 de la Cour des comptes le 25 août 2020. Les rapports de la Cour des comptes sont disponibles publiquement sur son site web.

Selon le Open Budget Survey (OBS) 2019, Sao Tomé-et-Principe a un score de transparence de 24 (sur 100), ce qui montre une détérioration par rapport à l'OBS 2017, qui était de 31 sur 100. Cette détérioration s'explique par le fait que le budget de 2019 a été publié tardivement en raison des élections législatives de 2018 et du report de l'approbation du budget par le parlement. Il n'y a eu aucun changement par rapport à la publication des autres documents.

Selon l'OBS, le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe publie en ligne trois des huit documents budgétaires clés dans un délai conforme aux normes internationales. Il s'agit (i) du projet de budget de l'exécutif, (ii) du budget adopté et (iii) des rapports en cours d'année. Sao Tomé-et-Principe a produit et publié le budget des citoyens en 2015. En 2019 ce rapport a été produit mais pas publié.

La plateforme online « PALOP-TL E-BUDGETS » constitue une autre source d'information concernant la transparence budgétaire. La plateforme a été élaborée avec l'appui du PNUD dans le cadre du projet PRO PALOP-TL ISC, et permet de comparer les résultats en terme de transparence budgétaire entre les pays africains de langue officielle portugaise et Timor Leste. Selon la méthodologie appliquée par cet outil, STP est le pays avec le plus haut niveau de transparence budgétaire entre les pays PALOP et Timor Leste, avec une ponctuation de 89/100 en ce qui concerne la qualité de l'information budgétaire disponible.

Statut des derniers documents budgétaires :

Document budgétaire (récent)	Produit	Disponible publiquement	Ponctualité (publication du dernier document)	Exhaustivité et qualité
Projet de loi de finances 2020, 2021, 2022	Oui	Oui	Publié avec ponctualité	Les dépenses et les revenus projetés ne sont pas comparés à l'exécution budgétaire de la période précédente. Il n'y a pas de description des risques fiscaux. Il n'y a pas de projection à moyen terme des recettes, des dépenses et du solde budgétaire. Les dépenses fiscales ne sont pas quantifiées. Les projets d'investissement public ne sont ni codés ni caractérisés.
Loi de finances 2020, 2021, 2022	Oui	Oui	Publié avec ponctualité	Les dépenses et les revenus projetés ne sont pas comparés à l'exécution budgétaire de la période précédente. Il n'y a pas de description des risques fiscaux. Il n'y a pas de projection à moyen terme des recettes, des dépenses et du solde budgétaire. Les dépenses fiscales ne sont pas quantifiées. Les projets d'investissement public ne sont ni codés ni caractérisés.
Rapports budgétaires en cours d'exercice 2019, 2020, 2021	Oui	Oui	2019 et 2020 avec ponctualité	Les rapports trimestriels ne contiennent pas d'informations sur les dépenses engagées, par les

			2021 disponible seulement de janvier à septembre. Le rapport annuel sera publié avec retard (date indicative début juin) Aucun rapport a été publié pour l'année 2022	entités avec autonomie financière et administrative, pour des transferts du gouvernement central. Il y aussi des problèmes liés à l'exactitude des éléments d'information des projets d'investissement publique.
Rapport budgétaire à mi-exercice 2019, 2020, 2021	Oui	Oui	Publiés avec un peu de retard	
Rapport budgétaire en fin d'exercice 2019, 2020, 2021	Oui	Oui	2019 et 2020 avec ponctualité 2021 disponible seulement de janvier à septembre. Le rapport annuel sera publié avec retard (date indicative début juin)	
Comptes de l'État (CGE) 2020	Oui	Oui	Remis à la Cour des comptes avec seulement en mars 2022 CGE 2021 n'ont pas encore été finalisés	Le CGE, bien qu'il n'utilise pas les normes IPSAS, utilise des normes comptables basées sur le cadre juridique de STP, ce qui garantit la cohérence du CGE dans le temps.
Rapport d'audit de la Cour des Comptes 2017	Oui	Oui	Remis à l'Assemblée Nationale seulement en août 2020. Les rapports d'audit de 2018, 2019 et 2020 n'ont pas encore été finalisés	Le degré de couverture des audits (environ 50% des dépenses et recettes totales) et le délai de soumission du rapport et de l'avis de la Cour des Comptes à l'Assemblée nationale ne sont pas conformes aux bonnes pratiques.
Budget citoyen	Oui	Oui	Produit et publié de façon sporadique Le budget citoyen 2022 a été produit et publié	

En conclusion, la documentation budgétaire pertinente a été publiée et le critère d'éligibilité est rempli.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est d'améliorer le niveau de développement humain, promouvoir une croissance durable et inclusive et améliorer la gouvernance démocratique.

L'objectif spécifique (résultat) de cette action est :

1. L'accès durable de la population de STP à l'eau potable et à l'assainissement sous des conditions environnementales soutenables est amélioré.

Les produits induits de cette action contribuant à l'objectif spécifique (effet attendu) correspondant sont les suivants:

1.1 Contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) : Les réseaux et les dispositifs de base pour la distribution de l'eau potable sont étendus et modernisés ;

1.2 Contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) : Les réseaux et les dispositifs de base pour l'assainissement sont étendus et leur accessibilité est améliorée ;

1.3 Contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) : Des actions éducatives et de sensibilisation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène ciblant en particulier les femmes et les jeunes sont réalisées.

Les produits directs incluent :

1. L'espace budgétaire additionnel créé par le transfert de fonds ;
2. Amélioration du suivi et des rapports de réformes ;
3. Amélioration du dialogue sur les politiques et la coordination du secteur.

Les produits cités ci-dessus vont contribuer à la mise en œuvre de la Team Europe Initiative (TEI) « Gouvernance STP », volet gestion des finances publiques.

La contribution de l'UE à la TEI prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si la TEI ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de la TEI.

3.2 Activités indicatives

Les activités liées aux produits directs incluent :

1. Dialogue inclusif sur les politiques dans le secteur de l'eau et l'assainissement et sur la réforme de la GFP, aligné avec les priorités du Gouvernement ;
2. Coordination avec les autres partenaires de développement pour le suivi des conditions d'éligibilité et de la performance annuelle du secteur ;
3. Des activités de renforcement des capacités propices aux réformes ;
4. Suivi de la politique macroéconomique tournée vers la stabilité, en coordination avec le bureau du FMI de STP ;
5. Suivi de la réforme de la GFP sur la base de la stratégie du Gouvernement et avec des analyses ad hoc ;
6. Analyse de la transparence budgétaire, à travers l'analyse de la qualité des documents budgétaires publiés par le Gouvernement et les rapports d'audit de la Cour des comptes.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu que aucune autre action n'était requise.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était risquée faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que les priorités de dialogue sur les politiques devront inclure la dimension de genre, tant au niveau de la politique sectorielle comme au niveau de la réforme de la GFP.

Les principales activités de questions transversales sont celles qui « croisent » les problématiques du secteur de l'eau et de l'assainissement avec le genre, notamment pour les familles qui n'ont pas accès aux bornes fontaines, et qui doivent se rendre aux bords des rivières pour des activités quotidiennes qui nécessitent d'une source d'eau. Lors des différents entretiens réalisés, il a été mentionné que le lavage du linge dans les rivières est l'un des principaux points de contagion des infections utérines et urinaires. Les nouvelles connexions de fourniture d'eau, notamment les installations de blanchisserie, sont fondamentales pour améliorer la qualité de vie des familles. Par ailleurs, le transport de l'eau est un travail qui prive les filles des activités scolaires, aussi bien leurs mères qui sont également privées de temps pour des activités de production (e.g. commerce informel).

L'action insistera donc sur l'inclusion dans la Stratégie Nationale Participative pour l'Eau et l'Assainissement d'indicateurs ventilés par genre, de manière à promouvoir la transversalité de la dimension de genre.

L'Action continuera également à soutenir les progrès déjà réalisés par le Gouvernement en termes de budgétisation sensible au genre.

Droits de l'homme

STP ne pose pas de problèmes graves en matière de protection des droits de l'homme. Après sa révision en 2003, la Constitution est devenue un instrument solide de garantie des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. La Constitution prévoit également l'adoption du droit international relatif aux droits de l'homme dans l'ordre juridique interne.

La protection des droits de l'homme, conférée par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant — instruments ratifiés par Sao Tomé-et-Principe — méritent d'être mentionnées.

STP doit faire des progrès dans l'accès aux droits fondamentaux, tels que l'accès à la santé, et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, qui restent une préoccupation majeure dans le pays.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que les actions de mise en œuvre de la réforme sectorielle pour l'eau et l'assainissement devront intégrer les nécessités des personnes handicapées. Cela pourra se faire par l'inclusion de cette dimension parmi les priorités de dialogue avec les autorités, notamment en ce qui concerne la prise en compte des personnes handicapées dans les investissements en constructions et équipements sanitaires. STP a ratifié en 2015 la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁴, ce qui fournit le point d'entrée pour un dialogue sur les politiques à ce sujet.

Démocratie

L'Action contribue à augmenter la redevabilité du pouvoir exécutif et à renforcer les capacités des institutions de supervision de l'action du Gouvernement (Assemblée nationale et Cour des Comptes en particulier), en renforçant les institutions démocratiques.

STP se présente comme un exemple de vie démocratique et d'alternance politique au niveau régional. Des élections Présidentielles, législatives et locales sont régulièrement réalisées, avec un niveau satisfaisant de transparence. Les perturbations du système démocratique sont plutôt liées au manque chronique de ressources financières pour réaliser toutes les démarches nécessaires pour le fonctionnement des institutions démocratiques.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Actuellement, l'accès à l'eau potable ne représente pas une source de conflit à Sao Tomé-et-Principe. Néanmoins, le changement climatique et le taux de croissance de la population pourrait augmenter la pression sur les ressources naturelles du pays dans le moyen terme (en 2050 la population pourrait arriver à 350.000 habitants en 2050).

Réduction des risques de catastrophes

L'amélioration du réseau d'assainissement contribuera à diminuer la dégradation environnementale qui est provoquée par la mauvaise gestion de l'eau en tant que ressource naturelle, en renforçant la résilience environnementale de STP.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Categorie 2	Risque 1 – Investissements inadéquats pour améliorer les infrastructures d'eau et d'assainissement	Haute	Haut	Dialogue sur la politique sectorielle ; Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie participative pour l'eau et l'assainissement et la Stratégie spécifique pour l'assainissement.
Catégorie 4	Risque 2 – Cadre institutionnel fragmenté, avec des ressources et des engagements financiers de l'État insuffisants	Haute	Haut	Actions ciblées sur l'opérationnalisation et le renforcement des capacités ; Définition d'une stratégie financière sectorielle ; Facilitation du dialogue et coordination interinstitutionnelle ; Dialogue sur la politique sectorielle.

⁴ https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Countries.aspx?CountryCode=STP&Lang=EN

Catégorie 5	Risque 3 – Engagement limité dans les activités liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs	Moyenne	Moyen	Sensibilisation et consultation des OSC dans le cadre du dialogue sur la politique sectorielle.
-------------	---	---------	-------	---

Enseignements tirés:

Les enseignements tirés sont assez généraux mais suffisamment clair:

- (i) Cadre institutionnel faible, absence de régulation, faible capacité dans le sous-secteur de l'assainissement ;
- (ii) Malgré les investissements consentis, maintes installations sanitaires se trouvent inopérantes par manque d'eau ;
- (iii) Faible moyens de communication intersectoriel, et ;
- (iv) Ressources humaines bénéficiant d'une formation adéquate aux secteurs de l'action (GFP / Eau et assainissement insuffisantes.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action s'articule autour d'un objectif spécifique, i.e. contribuer à améliorer l'accès durable et équitable de la population à l'eau potable et à l'assainissement sous des conditions environnementales soutenables. La réalisation de cet objectif sera recherchée en appuyant la mise en œuvre des stratégies nationales de développement et de la politique sectorielle, notamment la Stratégie participative pour l'eau et l'assainissement 2040.

Le programme se décline en deux axes d'intervention, le premier dédié à l'accès à une eau de qualité et un second dédié à l'assainissement. En outre, le dialogue sur les politiques sectorielles permettra de stimuler les investissements publics dans le secteur, en assurant un équilibre entre l'eau et l'assainissement. Il est attendu que le programme ait un impact positif sur les indicateurs de santé publique, en réduisant l'incidence des maladies transmises par l'eau, ainsi que sur l'égalité des sexes, grâce à l'intégration d'une dimension genre.

Les intrants de l'appui budgétaire (espace fiscale, amélioration du suivi et des rapports sur la mise en œuvre de la réforme, renforcement des mécanismes de dialogue et coordination avec les partenaires) permettront de créer l'environnement propice à la mise en œuvre des politiques publiques. La modalité de mise en œuvre assurera un niveau d'appropriation élevé, à travers l'utilisation des systèmes nationaux pour la gestion des fonds et en recherchant l'alignement avec les systèmes de suivi envisagés par les autorités.

En outre, le programme permettra de contribuer à améliorer la gouvernance et la redevabilité des institutions publiques, notamment grâce à un appui à la mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques. D'ailleurs, cette composante de l'action s'inscrit dans les contributions à la TEI dans le secteur de la gouvernance qui est en actuellement en cours de formulation.

Les priorités de dialogue sur les politiques devront inclure :

- L'augmentation des ressources financières internes utilisées pour financer des projets d'investissement en eau et assainissement ;
- L'amélioration du plan d'action de la stratégie sectorielle, avec une budgétisation plus solide et liée aux cadre de dépenses de moyen terme et aux projections macro fiscales qui commencent à être produites régulièrement par le Ministère des Finances;
- Une meilleure prise en compte de la dimension genre dans la stratégie, qui manque d'un bouquet adéquat d'indicateurs ventilés par genre ;
- La révision et/ou extension de la stratégie actuelle de gestion des finances publiques ;
- Le contrôle de l'exécution budgétaire, avec une attention particulière aux fonctions d'audit de la Cour des comptes et de supervision de l'Assemblée nationale et de la société civile.

En outre, la complémentarité sera recherchée avec le programme de blending mise en œuvre par la Banque européenne d'Investissements avec une contribution financière de la Commission. L'objectif de ce programme est d'appuyer l'extension et la réhabilitation du réseau de distribution d'eau de la ville de Sao Tomé et ses environs. Il est attendu que le programme de la BEI permettra d'augmenter la disponibilité d'eau potable pour la population de la capitale. La complémentarité sera donc recherchée surtout en tenant compte de cet aspect, notamment en contribuant à renforcer la gouvernance du secteur de l'eau et assainissement et la capacité des intuitions de gérer la distribution et le traitement de l'eau, en favorisant les investissements publics sur des installations sanitaires adéquates.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Caveat: les indicateurs utilisés dans le cadre logique se réfèrent à la logique d'intervention de l'appui budgétaire. Ils contribuent au suivi de la mise en œuvre du programme au regard de ses objectifs et évaluent ensuite sa contribution aux réalisations de la politique du pays. La liste d'indicateurs ci-dessous ne doit pas être comprise comme la liste d'indicateurs informant le décaissement des tranches variables et précisée dans la partie correspondante de la convention de financement signée avec le pays partenaire, bien que certains indicateurs puissent être utilisés à ces deux fins et seront marqués par conséquent.

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs (au maximum 15)	Valeurs de référence (année)	Cibles à l'horizon de la fin du contrat d'appui budgétaire (année)	Sources des données
Impact indicatif de la politique	Améliorer le niveau de développement humain, promouvoir une croissance durable et inclusive et améliorer la gouvernance démocratique	1 Human Development Index (HDI) 2 Ibrahim Index of African Governance - Overall governance	1 0,625 (2020) 2 60,4	1 À déterminer (2025) 2 À déterminer	1 HD Report https://hdr.undp.org/en/countries/profiles/STP 2 Ibrahim Index of African Governance Online https://iiag.online/
Effets attendus de la politique	1 L'accès durable de la population à l'eau potable et à l'assainissement sous des conditions environnementales soutenables est amélioré	1.1 Pourcentage de la population qui consomme de l'eau contaminée par l'Escherichia coli 1.2 Nombre d'enfants de 0 à 59 mois avec des symptômes de diarrhée dans les dernières deux semaines	1.1 33,5% (2019) 1.2 309 (2020)	1.1 25% (2025) 1.2 250 (2025)	1.1 Rapports de mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle 1.2 Rapports de mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle

Produits induits	1.1 Les réseaux et les dispositifs de base pour la distribution de l'eau potable sont étendus et modernisés	1.1.1 Pourcentage de la population ayant accès à des sources d'approvisionnement en eau potable améliorées	1.1. 97,5% (2019)	1.1.1 100%	1.1.1 Rapports de mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle
		1.1.2 Pourcentage de la population qui dispose d'une source d'eau améliorée dans son lieu de résidence	1.1.2 39,8% (2019)	1.1.2 45% (2025)	1.1.2 Rapports de mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle
	1.2 Les réseaux et les dispositifs de base pour l'assainissement sont étendus et leur accessibilité est améliorée	1.2.1 Pourcentage de la population pratiquant la défécation en plein air	1.2.1 45,5% (2019)	1.2.1 40% (2025)	1.2.1 Rapports de mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle
		1.2.2 Pourcentage de la population utilisant des installations sanitaires améliorées	1.2.2 47,4% (2019)	1.2.2 52% (2025)	1.2.2 Rapports de mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle
	1.3 L'éducation et la sensibilisation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène ciblant en particulier les femmes et les jeunes est améliorée	1.3.1 Pourcentage de la population qui n'utilise aucune méthode de désinfection de l'eau pour consommation domestique	1.3.1 91,7% (2019)	1.3.1 85%(2025)	1.3.1 Rapports de mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle

		1.3.2 Pourcentage de la population qui ne dispose d'aucun dispositif de lavage des mains dans son lieu de résidence	1.3.2 30,1% (2019)	1.3.2 25% (2025)	1.3.2 Rapports de mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle
Produits directs	2.1 L'espace budgétaire additionnel créé par le transfert de fonds	2.1.1 Nombre de décaissements de l'appui budgétaire	2.2.1 0 (2022)	2.2.1 3 (2025)	2.1.1 Rapports de mise en œuvre du Gouvernement
	2.2 L'amélioration du suivi et des rapports de réformes	2.2.1 Nombre d'indicateurs d'accès à l'eau et assainissement inclus dans le rapport de mise en œuvre	2.2.1 1 (2022)	2.2.1 4 (2025)	2.2.1 Rapports de mise en œuvre du Gouvernement/Rapports sectoriels
	2.3 L'amélioration du dialogue sur les politiques et la coordination du secteur	2.3.1 Nombre de réunion de coordination dans le secteur de l'eau et assainissement	2.3.1 0 (2022)	2.3.1 2 par an (2025)	2.3.1 Rapports de mise en œuvre du Gouvernement
	2.4 L'amélioration des capacités pour la mise en œuvre des politiques de réforme (appui complémentaire)	2.4.1 Nombre de politiques publiques/lois/règlements/régulations élaborées ou révisées avec la participation d'organisations de la société civile, secteur privé, syndicats et autres parties prenantes grâce au soutien de l'UE	2.4.1 0	2.4.1 À définir	2.3.1 Rapports de mise en œuvre du Gouvernement

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

4.3.1 Justification des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué pour l'appui budgétaire est de 5 600 000 EUR et celui alloué à l'appui complémentaire est de 600 000 EUR. Ce montant repose sur le Plan d'Action Annuel 2022 pour Sao Tomé-et-Principe, qui envisage des assistances techniques pouvant appuyer la mise en œuvre des politiques de réforme adoptées par le Gouvernement. Les montants ont été alloués sur la base des enseignements tirés par le contrat d'appui budgétaire actuellement en cours (ST/FED/037-733). Les autorités ont montré des difficultés et pris plusieurs retards dans la mise en œuvre tant de la politique sectorielle de l'eau et assainissement comme de la réforme de la GFP.

En 2020 l'exécution d'investissements dans le domaine de l'eau et assainissement a atteint 3 520 000 EUR. Les montants annuels alloués au titre de l'appui budgétaire permettent de financer environ 50% du total de l'investissement public en eau et assainissement, en tenant compte de 2020 comme référence.

Le pays est en train d'introduire la TVA, dans le cadre du programme du FMI actuellement en cours. Il est attendu que les ressources financières nationales augmentent dès 2023, en permettant que STP puisse mettre en œuvre les politiques publiques nationales de manière efficace, et augmentant la prévisibilité des disponibilités en termes de trésorerie pour les investissements publics, qui actuellement présentent un degré de volatilité assez élevé à cause de la forte dépendance vis-à-vis les projets de développement financés par les partenaires externes.

Les montants alloués aux tranches variables contribueront à stimuler les autorités à mettre en œuvre de manière efficace la politique sectorielle ainsi que de la réforme de la GFP.

4.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Conditions

Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale participative pour l'eau et assainissement 2040 et maintien de la crédibilité et de la pertinence de celle-ci ou de la politique ultérieure.
- Maintien d'une politique macroéconomique fondée sur la stabilité, crédible et pertinente, ou réalisation de progrès en vue de rétablir les principaux équilibres.
- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des recettes nationales, et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme de réforme.
- Progrès satisfaisants concernant la mise à disposition du public d'informations budgétaires fiables, exactes et exhaustives.

b) Les indicateurs de performance pour les décaissements susceptibles d'être utilisés pour les tranches variables peuvent se concentrer sur les priorités politiques suivantes:

- 1) Nombre de connexions domestiques d'eau potable ;
- 2) Projets d'investissement en assainissement financés par des ressources internes ;
- 3) Comptes de l'État (CGE) présentés par le Gouvernement à la Cour des Comptes et rapport d'audit final de la Cour des Comptes présenté à l'Assemblée nationale.

c) Modifications

Les indicateurs de performance et les objectifs retenus pour le décaissement des tranches variables s'appliqueront pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, le pays partenaire et la Commission peuvent convenir la modification des indicateurs ou la révision à la hausse ou à la baisse des cibles. Ces modifications doivent être autorisées par écrit *ex ante*, au plus tard au début de la période de référence applicable aux indicateurs et aux valeurs cibles.

Dans des cas exceptionnels et/ou dûment justifiés, par exemple lorsqu'il y a des événements imprévus, des chocs externes ou des circonstances changeantes qui rendent l'indicateur ou la valeur cible non pertinent et ne pouvaient être anticipés, un indicateur de tranche variable peut être abandonné. Dans ce cas, le montant correspondant pourrait soit être réaffecté aux autres indicateurs de la tranche variable dans la même année, soit être transféré à la tranche variable de l'année suivante (conformément à la pondération initiale des indicateurs). Il peut également être convenu de réévaluer, au cours de l'exercice suivant, un indicateur par rapport à la cible initiale, si une tendance positive a été observée et si les autorités n'ont pas atteint la cible fixée en raison de facteurs indépendants de leur volonté. L'utilisation de cette disposition est demandée par le pays partenaire et approuvée par écrit par la Commission.

d) Valeurs fondamentales

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

4.3.3 Détails de l'appui budgétaire

L'appui est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en Dobras de Sao Tomé-et-Principe (STN), sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

4.4 Modalités de mise en oeuvre applicable à l'appui complémentaire à l'appui budgétaire

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁵.

4.4.1 Gestion directe (passation de marchés)

Des services d'assistance technique seront contractés pour appuyer la mise en oeuvre des politiques de réforme adoptées par le gouvernement dans le domaine de l'eau et assainissement et dans le domaine de la GFP.

A cette fin, la fourniture limitée d'équipements essentiels peut être également envisagée en appui aux institutions chargées de la mise en oeuvre des politiques de réforme dans les domaines mentionnés ci-dessus.

⁵ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

Les contrats d'assistance technique et de fourniture d'équipements contribueront à promouvoir la cohérence avec les activités exécutées par le Portugal dans le cadre de la TEI « Gouvernance », ainsi qu'avec le projet « PALOP-TL regional economic governance programme – Boosting PFMS and budget oversight », du domaine prioritaire 2 « Gouvernance » du PIM 2021-2027 Afrique sub-saharienne.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers (montant en EUR)
Appui budgétaire — cf. section 4.3	5 600 000	
Passation de marchés (mesures d'appui complémentaire) — enveloppe totale de la section 4.4.1	600 000	
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	50 000	
Provision pour dépenses imprévues	50 000	
Total	6 300 000	1 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La Délégation de l'UE conduira un dialogue continu à tous les niveaux. Au niveau opérationnel, la Délégation aura des interactions courantes avec les institutions en charge de la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'eau et l'assainissement et de la GFP. Des moments clés sont identifiés pour intensifier ce dialogue, comme par exemple le début de l'exercice budgétaire.

La réforme de la GFP bénéficie déjà de l'existence d'un groupe de coordination des partenaires créé dans le cadre du programme d'appui budgétaire en cours (ST/FED/037-733), coordonné par le GARFIP et présidé par le ministre des Finances.

Le Gouvernement devra produire des rapports d'avancement annuels sur la mise en œuvre des réformes, en donnant une évaluation sur les conditions d'éligibilité pour le décaissement de chaque tranche fixe et variable.

En outre, le Gouvernement a la responsabilité de nommer un comité intersectoriel de suivi du contrat de performance de réforme sectorielle. Au comité intersectoriel participent les représentants des institutions concernées par la mise en œuvre de la réforme de l'eau et assainissement et de l'UE. Le comité intersectoriel sera coordonné par la Direction du plan du ministère du Plan, des Finances et de l'Économie bleue – MPFEA.

Les résultats des discussions conduites au niveau du comité intersectoriel seront discutés dans le dialogue de haut niveau qui se déroule entre les responsables politiques élus du pays, avec les représentants compétents au niveau de l'UE.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire). Les indicateurs doivent être désagrégés par sexe, tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Le système de suivi et d'évaluation de la stratégie participative pour le secteur de l'eau et de l'assainissement est encore très faible malgré des progrès réalisés au cours des deux dernières années et malgré l'approbation de l'EPAS 2040. En particulier, certains instruments de suivi et évaluation ont été produits et approuvés, avec le soutien de l'assistance technique au CPRS eau et assainissement, mais leur application pratique n'a pas encore été vérifiée. En effet, le secteur de l'eau et de l'assainissement dispose d'un manuel de suivi et d'évaluation, approuvé par le gouvernement en septembre 2018, qui n'a pas encore été mis en pratique. Le manuel comprend des modèles pour la préparation des rapports et des plans d'activités, qui n'ont pas encore été adoptés. Un manuel a également été approuvé (en février 2019), pour le suivi du programme de réhabilitation et de construction des installations sanitaires dans les écoles et les centres de santé, mais il n'a pas non plus été appliqué dans la pratique.

Cependant, quelques progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la reddition des comptes au niveau sectoriel. Le ministère des Infrastructures, qui supervise la politique de l'eau et de l'assainissement, et qui auparavant ne produisait pas de rapports d'activité annuels, a commencé à produire un rapport annuel, au moins pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les services responsables de l'eau et de l'assainissement (DGRN et DGA) ont également amélioré leurs rapports annuels, même si de nombreuses lacunes persistent. Cependant, ces rapports continuent d'être perçus comme une conditionnalité extérieure, en l'occurrence pour répondre aux besoins d'information visant les décaissements du CPRS.

EMAE offre une importante source d'informations, côté approvisionnement, concernant la production et la distribution d'eau potable pour la consommation humaine. L'entreprise a développé, avec le soutien technique d'Águas de Portugal, un système d'information sur toutes les catégories de clients de l'eau. Le système d'information comptabilise les connections physiques, y compris leur situation géographique. En outre, le rapport annuel de EMAE, basé sur son système statistique interne, fournit des données statistiques détaillées sur la production et l'adduction d'eau potable. Le système EMAE ne couvre pas la distribution d'eau dans les zones rurales ainsi que la consommation d'eau autre que par le biais des connexions domestiques.

La Direction d'études, de planification et entreprises publiques (GEPEP) du MOPIRNA couvre tous les sous-secteurs du ministère, y compris celui de l'eau et l'assainissement. Il y a donc une division des fonctions et domaines (infrastructures de transport, énergie, etc.) qui ne donne pas toujours à l'eau et à l'assainissement la pertinence nécessaire. En effet, le GEPEP doit encore internaliser et utiliser de manière proactive les instruments de planification du secteur de l'eau et de l'assainissement qui ont été produits et approuvés en 2018 et 2019, et qui sont toujours sous la responsabilité de la direction de la planification du ministère du Plan, des Finances et de l'Économie bleue (MPFEA). En particulier, il n'a pas encore assumé pleinement la responsabilité directe de la préparation du CDMT et de la gestion de la base de données sur les investissements publics. La préparation du

CDMT 2022-2024 relève encore de la responsabilité de la Direction de Planification du MPFEA. Par conséquent, ces instruments ne sont pas encore utilisés par le GEPEP comme instruments de gestion, de suivi et de reddition des comptes.

Les systèmes statistiques et de suivi ainsi que la qualité des données officielles dans le domaine d'action couvert ont été évalués. Cette évaluation a été prise en compte dans la conception de l'action en prévoyant l'intensification du dialogue avec le pays partenaire sur la mobilisation d'expertise via les autres bailleurs de fonds pour réaliser des enquêtes et des études statistiques sur le secteur de l'eau et l'assainissement.

5.2 Evaluation

L'évaluation de cette action peut être réalisée individuellement ou au moyen d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire menées avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire et les parties prenantes concernées.

Si aucune évaluation n'est prévue, la Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Les évaluations conjointes des projets de la TEI « Gouvernance », à laquelle cette action contribue, seront privilégiées pour fournir une vue d'ensemble des différentes actions de la TEI. Ces évaluations pourront être financées par la présente action ou par la Facilité de Coopération.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'UE à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme :

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action